

Session régulière du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi 2 avril 2013 à 20 h 00 à la salle des séances du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton à laquelle sont présents et forment le quorum :

Le maire : Monsieur Yves Croteau.

Les Conseillers : messieurs : Claude Larocque;
André Bernier;
Guy Lapointe.

Les Conseillères : mesdames : Nicole Ménard;
Barbara Beugger.

Le conseiller, monsieur Robert Leclerc, est absent.

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, agit à titre de secrétaire du conseil.

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 20 h 00 par un moment de réflexion.

075-04-2013

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1** Embauche d'une coordonnatrice du camp de jour 2013;
- 10.2** Autorisation de dépense pour le camp de jour 2013;
- 10.3** Mandat pour les soumissions de resurfaçage;
- 10.4** Appui financier à l'organisme Centre d'écoute Montérégie;
- 10.5** Allaire et Gince inc. – Recommandation de paiement pour le décompte # 2;
- 10.6** Somme payable par la Municipalité pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2013;
- 10.7** Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
- 10.8** Abrogation de la résolution numéro 285-11-2011 relative au Cadre des gens d'affaires;
- 10.9** Indexation du tarif horaire de monsieur Roger Garneau;
- 10.10** Autorisation d'engager du personnel surnuméraire pour les travaux publics.

2. ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2013

076-04-2013

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'approuver les délibérations de la séance régulière du 5 mars 2013. Il est à noter que le point 4.3 devait plutôt se lire comme suit :

«4.3 Avis de motion décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Scibouette, branche numéro 31, aux propriétaires intéressés

Avis de motion est donné par monsieur Robert Leclerc pour que soit présenté à une séance ultérieure, un projet de règlement décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Scibouette, branche numéro 31, aux propriétaires intéressés.»

3. FINANCES

3.1 Compte à payer

077-04-2013

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soient approuvés les comptes à payer du mois de mars au montant de 42 155,62 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant le mois de mars 2013 pour une somme de 69 309,19 \$.

3.2 Paiement à l'entreprise « Plomberie et chauffage St-Hyacinthe inc. »

CONSIDÉRANT LA facture numéro 119843, concernant la fourniture et l'installation d'une chaudière à condensation au gaz naturel, d'une somme de 8 610,48 \$, telle que soumissionnée;

078-04-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que le paiement de la facture numéro 119843 pour une somme de 8 610,48 \$ soit effectué à l'entreprise Plomberie et chauffage St-Hyacinthe inc.

3.3 Paiement à la firme LVM inc. des honoraires professionnels en hydrogéologie pour la construction du puits numéro 3

CONSIDÉRANT LA facture numéro 9000 49131 de la firme LVM inc., et ce, d'une somme de 29 500,00 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yves Beaulieu, ingénieur de la firme Consumaj inc., a fait une recommandation de paiement en date du 8 mars 2013;

CONSIDÉRANT LES articles 7.6 et suivants du devis d'appel d'offres numéro 2012-002;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pourrait avoir des interrogations sur les travaux effectués par la firme LVM dans le cadre de l'étude de la demande de certificat d'autorisation produite par monsieur Yves Beaulieu, ingénieur de la firme Consumaj inc.;

079-04-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE le paiement à la firme LVM inc. soit effectué à 95%;

QUE la Municipalité conserve une retenue de 5 %, laquelle sera libérée au plus tard dans les 45 jours de la réception définitive des travaux de la firme LVM inc.;

QUE l'approbation de la demande de certificat d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs soit considérée comme étant la réception définitive des travaux de la firme LVM inc.

4. ADMINISTRATION

4.1 Adoption du règlement 2013-238 modifiant le règlement 99-47 relatif à la constitution du Comité consultatif d'urbanisme d'Upton

ATTENDU LE règlement numéro 99-47 intitulé « Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme d'Upton »;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ledit règlement en ce qui a trait à la rémunération des membres du comité;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session régulière du 5 février 2013;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont reçu le projet du règlement numéro 2013-238 plus de 48 heures avant la présente assemblée;

080-04-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le règlement portant le numéro 2013-238 soit et est adopté tel que rédigé.

Pour le prochain point, monsieur Claude Larocque quitte la Table des délibérations.

4.2 Adoption du règlement 2013-239 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Scibouette, branche numéro 31, aux propriétaires intéressés

ATTENDU QUE le cours d'eau Scibouette est sous l'autorité de la Municipalité régionale de comté d'Acton;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a payé une quote-part à la Municipalité régionale de comté d'Acton relativement aux coûts des travaux exécutés dans la branche numéro 31 du cours d'eau Scibouette, et ce, conformément à l'article 976 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QU'une municipalité locale peut imposer la répartition des coûts en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné à la séance régulière du 5 mars 2013;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont reçu le projet du règlement numéro 2013-239 plus de 48 heures avant la présente assemblée;

081-04-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement portant le numéro 2013-239 soit et est adopté tel que rédigé.

Monsieur Claude Larocque reprend place à la Table des délibérations.

4.3 Adoption du règlement 2010-203-08 modifiant le règlement 2010-203 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton

ATTENDU QUE les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c., F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou en partie de ses biens, ses services ou ses activités;

ATTENDU LES dispositions du *Règlement provincial sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice du pouvoir de tarification des municipalités*;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ledit règlement afin de fixer une nouvelle tarification à l'égard des coûts de reproduction par page d'un règlement municipal et toute autre page photocopiée d'un document autre que ceux énumérés à l'annexe «B»;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ledit règlement afin d'abroger la tarification du programme de vidange de fosses septiques à l'annexe « G »;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session régulière du 4 décembre 2012;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont reçu le projet du règlement numéro 2010-203-08 plus de 48 heures avant la présente assemblée;

082-04-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le règlement portant le numéro 2010-203-08 soit et est adopté tel que rédigé.

4.4 Permanence de madame Claudia Lavallée, secrétaire au greffe et réceptionniste

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de madame Claudia Lavallée est échue;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation réalisée par la directrice générale démontre que madame Claudia Lavallée répond à l'ensemble des critères et qu'elle a atteint le niveau d'adaptation requis pour occuper le poste de secrétaire au greffe et réceptionniste;

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 288-10-2012 stipulant que madame Claudia Lavallée a droit à une bonification de son taux horaire;

083-04-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE ce conseil approuve la permanence de madame Claudia Lavallée pour le poste de secrétaire au greffe et réceptionniste;

QUE ce conseil effectue une bonification de 1,00 \$ du taux horaire de madame Claudia Lavallée.

4.5 Choix d'un membre du conseil pour enchérir pour et au nom de la Municipalité advenant la vente d'un immeuble pour non-paiement de taxes

084-04-2013

IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que le maire, Monsieur Yves Croteau, ou le maire suppléant, Monsieur Robert Leclerc, en cas d'incapacité d'agir du maire, soit mandaté pour enchérir pour et au nom de la Municipalité advenant la vente d'un immeuble pour non-paiement de taxes.

4.6 Retrait de dossiers pour non-paiement de taxes

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des matricules suivants ont payé leurs taxes dues pour l'année 2011 :

- 6753-13-3750;
- 6757-61-7927;
- 6757-70-6876;
- 6757-70-8212;
- 6856-19-8415;
- 6857-50-0203;
- 6857-61-9357.24;
- 6857-61-9357.50;
- 6957-90-3118;
- 7053-38-4280;
- 7054-00-6542.

085-04-2013

CONSIDÉRANT que ces dossiers sont rendus à la Municipalité régionale de comté d'Acton pour respecter la procédure de vente pour impôts fonciers non payés et qu'à ce jour, peu de frais ont été engagés pour l'administration de ces dossiers par la Municipalité régionale de comté d'Acton;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur André Bernier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que le retrait de la procédure de la vente pour taxes soit demandé à la Municipalité régionale de comté d'Acton concernant les matricules suivants :

- 6753-13-3750;
- 6757-61-7927;
- 6757-70-6876;
- 6757-70-8212;
- 6856-19-8415;
- 6857-50-0203;
- 6857-61-9357.24;
- 6857-61-9357.50;
- 6957-90-3118;
- 7053-38-4280;
- 7054-00-6542.

4.7 Formation de « Secourisme en milieu de travail »

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins* stipule qu'il faut assurer un nombre minimal de secouristes sur les lieux de travail afin que tout travailleur ou toute travailleuse victime d'un accident ou de malaise reçoive immédiatement les premiers secours;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Roger Garneau et madame Claudia Lavallée n'ont pas suivi la formation de « Secourisme en milieu de travail »;

CONSIDÉRANT QUE le coût est de 97,00 \$ plus taxes, si la formation n'est pas admissible à la CSST;

086-04-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE monsieur Roger Garneau et madame Claudia Lavallée participent à la formation de secourisme en milieu de travail le 17 et 18 avril 2013 à Acton Vale;

QUE tous les frais afférents à cette formation soient payés par la Municipalité.

4.8 Mandat à monsieur François Malo, arpenteur-géomètre

CONSIDÉRANT LA nécessité d'avoir un plan de bornes sur la rue des Érables et de la servitude projetée;

CONSIDÉRANT QUE monsieur François Malo, arpenteur-géomètre, combinera ce plan de bornes avec la préparation de la description technique de la parcelle de terrain requise, cette dernière serait préparée pour une somme de 500,00 \$ au lieu de 750,00 \$, telle qu'adopté par la résolution numéro 029-02-2013;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'arpenteur-géomètre, monsieur François Malo comprend la recherche de titres sur environ 35 propriétés; la vérification du cadastre existant; le mesurage de contrôle sur le terrain; les calculs de l'emplacement des limites de propriétés; la pose de 29 repères le long de l'emprise de la rue des Érables et de la servitude projetée et la préparation du certificat, et ce, pour une somme de 5 000,00 \$;

087-04-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit mandaté monsieur François Malo, arpenteur-géomètre, pour effectuer un plan de bornes sur la rue des Érables et sur la servitude projetée, et ce, au montant de 5 000,00 \$ plus les taxes applicables.

4.9 Surplus accumulé en eau potable

CONSIDÉRANT LA création d'un fonds réservé au budget de 2012 pour les infrastructures d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renommer ce fonds afin qu'il puisse également être utilisé pour des immobilisations en infrastructures d'eaux usées;

088-04-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE le fonds réservé au budget 2012 pour les infrastructures d'eau potable soit remplacé par celui s'intitulant « Surplus accumulé affecté aux infrastructures d'eau potable et des eaux usées »;

QU'il en soit ainsi pour l'année 2013 et les années à venir.

4.10 Création d'un surplus accumulé en vue de l'aménagement d'un système collectif d'épuration des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE les résultats des exercices financiers 2011 et 2012 démontrent un écart positif entre les revenus relatifs à la vidange des fosses septiques et les dépenses réelles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que ces surplus soient réservés pour des immobilisations desservant le secteur non pourvu du système d'égout sanitaire municipal;

CONSIDÉRANT QUE dans certains secteurs non desservis par l'égout où les terrains sont de dimensions restreintes, des installations collectives de traitement des eaux pourraient devoir être construites;

089-04-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur André Bernier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit créé un surplus accumulé affecté à l'aménagement d'un système collectif d'épuration des eaux usées;

QUE les surplus relatifs au programme de vidange des fosses septiques des exercices financiers 2011 et 2012 y soient affectés;

QU'il en soit de même pour l'exercice financier en cours et ceux à venir.

4.11 Paiement de la quote-part pour l'année 2013 à OMNIBUS RÉGION D'ACTON - Volet Adapté

CONSIDÉRANT LA facture numéro 1287 relative à la quote-part pour l'année 2013 reçue de l'entreprise OMNIBUS RÉGION D'ACTON – Volet Adapté, et ce, pour une somme de 5 781,79 \$;

090-04-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit payée la quote-part annuelle de l'entreprise Transport Adapté Omnibus inc., et ce, pour une somme de 5 781,79 \$.

4.12 Entente relative au service d'un préventionniste

CONSIDÉRANT LE projet d'entente relative au service d'un préventionniste entre la Ville d'Acton Vale et la Municipalité d'Upton soumise par la Ville d'Acton Vale;

CONSIDÉRANT L'intention de la Ville d'Acton Vale de mettre fin à l'entente actuelle au 30 avril prochain, si la Municipalité d'Upton n'accepte pas de conclure l'entente telle que présentée;

CONSIDÉRANT L'intention de la Ville d'Acton Vale de ne pas rembourser les 200 heures, selon le dernier décompte, imputées en trop à la Municipalité d'Upton;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5 de l'entente actuellement en vigueur, la Ville d'Acton Vale doit aviser son intention de mettre fin à celle-ci au moins trois mois avant l'expiration de toute période de renouvellement soit au plus tard le 1^{er} octobre de chaque année;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5, l'entente est automatiquement renouvelée par période successive d'un an;

CONSIDÉRANT QU'ainsi l'entente a été tacitement reconduite jusqu'au 1^{er} janvier 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Acton Vale a porté le tarif horaire de 35,00 \$ à 38,00 \$;

091-04-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE ce conseil informe la Ville d'Acton Vale, qu'elle ne peut pas mettre fin à l'entente au 30 avril prochain;

QUE l'entente est en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 2014;

QUE ce conseil est d'accord avec le tarif horaire de 38,00 \$;

QUE les heures non réalisées soient remboursées à la Municipalité dans un délai raisonnable;

Que la Ville d'Acton Vale doit fournir les pièces justificatives déjà demandées quant au décompte des heures.

4.13 Fauchage des fossés pour l'année 2013

CONSIDÉRANT la résolution numéro 063-03-2013 de ce conseil;

CONSIDÉRANT l'offre de « Les entreprises Masyna inc. » d'effectuer le fauchage des levées de chemin de la Municipalité d'Upton aux mêmes conditions et prix que l'année 2012;

CONSIDÉRANT QUE « Les entreprises Masyna inc.» ont été informées de l'intention de la Municipalité de se réserver la possibilité d'annuler une des trois coupes advenant une période de sécheresse;

092-04-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit reconduit le contrat de fauchage avec« Les entreprises Masyna inc. » pour les mêmes coûts que l'an passé;

QUE l'acceptation des présentes soit sujette à l'application du droit de réserve de la Municipalité pour l'annulation d'une des trois coupes;

QUE la résolution numéro 063-03-2013 soit abrogée.

5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Proclamation de la semaine de la sécurité civile

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2013 de *La Semaine de la sécurité civile*, organisée par le ministère de la Sécurité publique, se déroulera cette année du 5 au 11 mai;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de se préparer à faire face à diverses situations d'urgence, par exemple une inondation, une longue panne de courant, des vents violents ou un incendie à la maison;

093-04-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE le conseil proclame la semaine du 5 au 11 mai 2013 *Semaine de la sécurité civile* sur le territoire de la Municipalité d'Upton;

QUE la Municipalité distribue la brochure « En cas de situation d'urgence, êtes-vous prêt? » à tous les citoyens.

5.2 Dépôt du bilan final du Plan municipal de sécurité civile

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose le bilan du Plan municipal de sécurité civile de la Municipalité. Les membres du conseil en prennent connaissance.

094-04-2013

6. TRANSPORT ROUTIER

6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois d'avril 2013

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit approuvé, pour le mois d'avril 2013, un budget de 13 400,00 \$ plus taxes pour les travaux à exécuter.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Dépôt du bilan 2012 du programme régional de vidange des installations septiques

Monsieur le Maire, Yves Croteau, dépose le bilan 2012 du programme régional de vidange des installations septiques remis par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. Les membres du conseil en prennent connaissance.

7.2 Dépôt du bilan des activités pour l'année 2012 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Monsieur le Maire, Yves Croteau, dépose le bilan des activités pour l'année 2012 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains et tous les membres du conseil en prennent connaissance.

7.3 Mesure du niveau des boues dans les étangs aérés

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du programme de suivi des installations d'assainissement des eaux usées, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire demande aux exploitants de stations d'épuration de procéder à une mesure d'accumulation des boues dans chacun des bassins d'épuration à une fréquence minimale d'une fois par trois ans, afin de suivre l'évolution du taux d'accumulation de ces boues et de planifier leur extraction éventuelle;

CONSIDÉRANT QU'une mesure des boues doit être refaite durant l'été 2013 pour les deux étangs aérés;

CONSIDÉRANT LA proposition de services professionnels pour la mesure du niveau des boues au fond des deux étangs aérés, un relevé transversal, le volume des boues accumulées sur les pentes des bassins (si requis), une attention particulière sera apportée dans la zone de décantation du dernier étang, un relevé d'accumulations des boues en amont du déversoir de sortie du dernier étang et sur demande des échantillons des boues peuvent être prélevés moyennant un supplément de 100,00 \$, présentée par l'entreprise Echo-tech h₂O en date du 14 mars 2013, et ce, au montant de 1 525,00 \$;

CONSIDÉRANT LA proposition de la firme Aquatech inc. numéro 630-5330 comprenant trois options;

CONSIDÉRANT QUE la première option consiste à la mesure des boues des deux étangs aérés, et ce, au montant de 1 685,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième option consiste à la mesure des boues des deux étangs aérés, l'échantillonnage des boues et l'analyse de siccité, et ce, pour une somme de 2 115,00 \$;

095-04-2013

CONSIDÉRANT QUE la troisième option consiste à la mesure des boues des deux étangs aérés, l'échantillonnage des boues et l'analyse complète, et ce, pour un montant de 2 990,00 \$;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit mandatée l'entreprise Aquatech inc. pour effectuer, selon les termes de leur proposition numéro 630-533 l'option trois, la mesure du niveau de boues des deux étangs aérés, l'échantillonnage des boues et les analyses complètes dans chacun des étangs aérés suivant la méthode du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le tout pour un montant de 2 990 \$, taxes en sus;

QU'un rapport contenant les données relevées sur le terrain, sous forme de tableaux, de schémas et de graphiques, les commentaires et les recommandations appropriées seront remis à la Municipalité;

QUE ces travaux soient effectués avant le 31 mai 2013.

7.4 Dépôt du rapport annuel d'exploitation 2012 de l'eau potable de la firme «Aquatech société de gestion de l'eau inc.»

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose le rapport d'exploitation de l'eau potable pour l'année 2012 de la firme «Aquatech société de gestion de l'eau inc.» et tous les membres du conseil en prennent connaissance.

7.5 Dépôt du rapport annuel d'exploitation 2012 de l'eau usée de la firme «Aquatech société de gestion de l'eau inc.»

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose le rapport d'exploitation de l'eau usée pour l'année 2012 de la firme «Aquatech société de gestion de l'eau inc.» et tous les membres du conseil en prennent connaissance.

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Demande de commandite pour la 16^e Foire Agroalimentaire d'Acton

CONSIDÉRANT QUE la Foire Agroalimentaire d'Acton est une activité divertissante et économiquement profitable pour la région;

096-04-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Bernier, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que notre contribution a été faite à même la quote-part de la Municipalité régionale de comté.

8.2 Appui financier à la Fondation La Clé sur la Porte inc.

CONSIDÉRANT LA demande de subvention présentée par la Fondation La Clé sur la Porte inc. en date du 4 mars 2013;

097-04-2013

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun d'appuyer financièrement cet organisme afin de soutenir cette fondation et de maintenir leurs activités sur le territoire de la Municipalité régionale de comté d'Acton;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit remis un montant de 50,00 \$ à la Fondation La Clé sur la Porte.

8.3 Prêt de la salle communautaire et du stationnement communautaire

CONSIDÉRANT LA demande de mesdames Karine Rodier et Marie-Claude Wagner, pour le prêt du stationnement communautaire le 11 et 12 mai 2013, pour effectuer un lave-auto;

CONSIDÉRANT QU'elles souhaitent aussi le prêt de la salle communautaire pour organiser un souper-bénéfice;

CONSIDÉRANT QU'elles désirent amasser des fonds pour participer au Rallye Cap Fémina Aventure qui aura lieu en octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité aura une visibilité sur leur site web, sur les réseaux sociaux ainsi que lors de tous les événements promotionnels;

CONSIDÉRANT LA Stratégie d'économie d'eau potable de la Municipalité d'Upton;

098-04-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE la demande de mesdames Karine Rodier et Marie-Claude Wagner pour effectuer un lave-auto le 11 et 12 mai 2013 soit refusée;

QUE l'équipe «Les minis fées solidaires » soit autorisée à utiliser, sans frais, la salle communautaire le 21 septembre 2013 dans le cadre d'un souper-bénéfice.

Que mesdames Karine Rodier et Marie-Claude Wagner devront remettre en bon état de propreté la salle communautaire au plus tard, le jour suivant l'événement.

8.4 Appui financier à la Fondation québécoise du cancer

CONSIDÉRANT LA demande d'appui financier reçue de la Fondation québécoise du cancer;

CONSIDÉRANT QUE cette fondation donne accès à des services et à des installations conçus spécifiquement pour les personnes atteintes de cancer et leurs proches;

099-04-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit remis un montant de 50,00 \$ à la Fondation québécoise du cancer.

8.5 Renouvellement de l'adhésion à Loisir et Sport Montérégie

CONSIDÉRANT la politique familiale en vigueur;

100-04-2013

CONSIDÉRANT que l'une des orientations de cette politique est de mettre en œuvre tous les moyens susceptibles d'améliorer l'offre de services de loisirs et de sports au profit des familles uptonaises;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de renouveler son adhésion 2013-2014 à l'organisme Loisir et Sport Montérégie, au coût de 75,00 \$, plus les taxes applicables.

8.6 Changement de signataire pour le Programme de soutien à des projets issus des communautés en matière de conciliation travail-famille

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une subvention pour le Programme de soutien à des projets issus des communautés en matière de conciliation travail-famille;

CONSIDÉRANT QUE madame Lyne Loiselle a démissionné et que madame Émie Dupont-Courchaine la remplace;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit nommer madame Émie Dupont-Courchaine en tant que signataire de la convention d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à des projets issus des communautés en matière de conciliation travail-famille - Garde estivale et grands congés scolaires;

CONSIDÉRANT QUE la subvention obtenue est échelonnée jusqu'au 31 mars 2015 pour la «Classe-Neige »;

101-04-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de nommer madame Émie Dupont-Courchaine, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, signataire de la convention d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à des projets issus des communautés en matière de conciliation travail-famille — Garde estivale et grands congés scolaires.

8.7 Demande de prolongation pour la mise sur pied de la politique familiale

CONSIDÉRANT QU'Émie Dupont-Courchaine, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, succède à madame Lyne Loiselle;

CONSIDÉRANT QUE madame Émie Dupont-Courchaine vient de prendre connaissance du dossier;

CONSIDÉRANT QU'il reste beaucoup d'étapes à faire avant la fin de la mise sur pied de la politique familiale;

CONSIDÉRANT LA recommandation de madame Sabrina Bachellerie, personne ressource du ministère de la Famille et des Aînés, de demander une prolongation de quatre mois pour la mise sur pied de la politique familiale;

102-04-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit faite la demande de prolongation de quatre mois à la direction du ministère de la Famille et des Aînés pour la mise sur pied de la politique familiale.

8.8 Changement de signataire pour le projet de mise en commun des activités de la MRC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton est promoteur du projet de mise en commun des activités;

CONSIDÉRANT QU'Émie Dupont-Courchaine, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, est mandaté pour modifier le document de demande au pacte rural pour le projet;

CONSIDÉRANT QU'une entente de protocole et des formulaires devront être signés.

103-04-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de nommer madame Émie Dupont-Courchaine, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, signataire pour le projet de mise en commun des activités de la Municipalité régionale de comté.

8.9 Demande d'appui au projet de mise en commun des activités de la Municipalité régionale de comté

CONSIDÉRANT LE projet de mise en commun des activités de la Municipalité régionale de comté visant à décloisonner les municipalités afin d'offrir aux citoyens, des loisirs tant hebdomadaires qu'évènementiels;

CONSIDÉRANT QU'un site Internet sera mis sur pied afin que les 8 municipalités de la Municipalité régionale de comté d'Acton puissent partager aux citoyens les activités qui se dérouleront sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce site facilitera également l'organisation des événements puisque chacun des responsables d'activités pourra être en mesure de prévoir son activité de manière à ce qu'elle n'entre pas en conflit avec d'autres activités de la Municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT QU'aucun coût n'est relié aux projets puisqu'il est admissible au pacte rural;

104-04-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'appuyer le projet de mise en commun des activités de la Municipalité régionale de comté.

9. URBANISME

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de mars 2013

Le rapport du service d'inspection pour le mois de mars 2013 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

Pour le prochain point, monsieur André Bernier quitte la Table des délibérations.

9.2 Demande de dérogation mineure de l'entreprise «Morphan inc.»

CONSIDÉRANT LA demande de dérogation mineure de l'entreprise «Morphan inc. » à l'égard des lots 4 570 430 et 4 570 431 situés sur la rue Phaneuf, en zone résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à remplacer les deux lots existants afin de créer trois lots pour la construction de résidences unifamiliales isolées et que la largeur du lot 1 sur le plan ne possède pas la largeur minimale requise de 21,0 mètres pour un lot situé à l'angle de deux rues;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'affectera pas le droit de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement proposé respectera la superficie et la profondeur minimale prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QUE la largeur moyenne est de 21,15 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte des risques limités de se répéter ailleurs;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit accordée pour la création d'un terrain d'une largeur de 17,55 mètres;

105-04-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'accepter la demande de dérogation mineure de l'entreprise «Morphan inc.» pour la création d'un terrain d'une largeur de 17,55 mètres.

Monsieur André Bernier reprend place à la Table des délibérations

9.3 Demande de dérogation mineure de l'entreprise «Les constructions PM Morin inc.»

CONSIDÉRANT LA demande de dérogation mineure de l'entreprise «Les constructions PM Morin inc. » à l'égard du lot 4 313 278 situé sur la rue Bruneau, en zone résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à créer deux lots afin de procéder à la construction d'une résidence unifamiliale jumelée et que la superficie totale du lot actuel ne permet pas de créer deux lots;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'affectera pas le droit de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement proposé respectera la largeur et la profondeur minimale prévues au règlement;

CONSIDÉRANT QUE le même bâtiment peut être construit conformément à la réglementation actuelle, mais il s'agirait d'une résidence bifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT QU'un permis de construction a été délivré par la municipalité le 13 mars 2013 pour une habitation bifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT QUE l'impact sur le voisinage sera le même puisqu'il s'agit du même bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte des risques limités de se répéter ailleurs;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit accordée pour la création d'un lot d'une superficie de 360,8 mètres carrés et d'un lot d'une superficie de 369,7 mètres carrés;

106-04-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'accepter la demande de dérogation mineure de l'entreprise «Les constructions PM Morin inc.» pour la création d'un lot d'une superficie de 360,8 mètres carrés et d'un lot d'une superficie de 369,7 mètres carrés.

9.4 Demande de dérogation mineure de monsieur Francis Bergeron

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10. DIVERS

10.1 Embauche d'une coordonnatrice du camp de jour 2013

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit embaucher une coordonnatrice pour le camp de jour 2013;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Émie Dupont-Courchaine, a rencontré deux candidates en entrevue pour le poste de coordonnatrice du camp de jour;

CONSIDÉRANT LA recommandation de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire;

107-04-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit engagée madame Audrey Dubreuil pour pourvoir au poste de coordonnatrice du camp de jour 2013;

Que soit allouée plus d'heures à madame Audrey Dubreuil, pour effectuer sa programmation pour l'été 2013 et effectuer des formations;

Que le taux horaire est de 13,00 \$.

10.2 Autorisation de dépense pour le camp de jour 2013

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation de dépense est déposée par la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire concernant une activité du camp de jour pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice doit payer l'activité du Ranch Massawippi dans les plus brefs délais, et ce, pour une somme d'environ 300,00 \$;

108-04-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'autoriser une dépense d'environ 300,00 \$ pour l'activité du camp de jour.

10.3 Mandat pour les soumissions de resurfaçage

CONSIDÉRANT QUE le budget 2013 prévoit le resurfaçage de certains chemins de la Municipalité;

109-04-2013

CONSIDÉRANT LE surplus de l'exercice financier 2012;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur André Bernier, appuyé par madame Nicole Ménard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale, pour procéder à un appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres (S.E.A.O) concernant l'asphalte de certains chemins de la Municipalité, et ce, pour un total de 1 000 tonnes et qu'un prix à la tonne soit établi pour les suppléments;

QUE le resurfaçage soit priorisé sur les voies publiques suivantes : la courbe du 21e Rang et le 20e Rang.

10.4 Appui financier à l'organisme Centre d'écoute Montérégie

CONSIDÉRANT LA demande d'appui financier reçue ce 2 avril du Centre d'écoute Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme donne accès aux aînés de la Municipalité à un service d'écoute professionnel, confidentiel et gratuit;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton est une municipalité amie des aînés;

110-04-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit remis un montant de 50,00 \$ au Centre d'écoute Montérégie;

QUE la Municipalité commande des dépliants pour remettre aux aînés.

10.5 Allaire et Gince inc. – Recommandation de paiement pour le décompte # 2

CONSIDÉRANT L'aménagement et la mise en service du puits #1, la construction d'une conduite d'adduction et la réorganisation de tuyauterie au bâtiment de service existant effectuées par l'entreprise Groupe Allaire et Gince infrastructures inc.;

CONSIDÉRANT LA recommandation de paiement de la firme Laforest Nova Aqua datée du 29 mars 2013;

CONSIDÉRANT LA retenue de garantie de 5 % applicable, et ce, pour une somme de 5 075,34 \$;

111-04-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que le paiement du deuxième décompte soit effectué à l'entreprise Allaire et Gince inc., et ce, au montant de 29 720,44 \$ taxes incluses.

10.6 Somme payable par la Municipalité pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2013

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficie des services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la somme pour ces services est payable en deux versements;

CONSIDÉRANT QUE le premier versement est payable au plus tard le 30 juin 2013, et ce, au montant de 93 733,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième versement est payable au plus tard le 31 octobre 2013, et ce, pour une somme de 93 732,00 \$;

112-04-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE le premier versement soit effectué au plus tard le 30 juin 2013, et ce, pour une somme de 93 733,00 \$;

QUE le deuxième versement soit effectué au plus tard le 31 octobre 2013, et ce, pour un montant de 93 732,00 \$.

10.7 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 31 652,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l' « Annexe A » identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

113-04-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que la Municipalité d'Upton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

114-04-2013

10.8 Abrogation de la résolution numéro 285-10-2011 relative au cadre des gens d'affaires

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'abroger la résolution numéro 285-10-2011 relative au cadre des gens d'affaires.

10.9 Indexation du tarif horaire de monsieur Roger Garneau

CONSIDÉRANT QUE monsieur Roger Garneau, contremaître adjoint aux travaux publics, doit remplacer temporairement monsieur Mario Sansoucy, contremaître des travaux publics, et ce, à temps complet;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Roger Garneau doit agir à titre de personne ressource en cas d'absence du contremaître des travaux publics et qu'il est responsable de la gestion du personnel ainsi que des travaux à effectuer;

115-04-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE le tarif horaire, de monsieur Roger Garneau, soit indexé de 2,00 \$ l'heure;

QUE cette augmentation soit rétroactive à compter du 15 mars 2013;

QUE celle-ci soit effective jusqu'au retour à temps plein de monsieur Mario Sansoucy,

10.10 Autorisation d'engager du personnel surnuméraire pour les travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit pallier au besoin engendré par l'arrêt de travail, d'une durée indéterminée, de monsieur Mario Sansoucy, contremaître aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche de personnel surnuméraire viendrait combler le besoin;

116-04-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE monsieur André Lusigant ainsi que monsieur Yves Girard soient engagés à titre de personnel surnuméraire pour les travaux publics, et ce, au taux horaire déterminé au budget 2013;

QUE monsieur Roger Garneau, contremaître adjoint aux travaux publics, et madame Cynthia Bossé, directrice générale, soient autorisés à combler le manque de personnel pour les travaux publics selon les besoins.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. CORRESPONDANCE

117-04-2013

Monsieur le Maire, Yves Croteau, invite madame Cynthia Bossé, directrice générale, à faire état de la correspondance reçue pendant le mois de mars 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de mars 2013.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

118-04-2013

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que la présente assemblée soit levée à 21h00.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.